



HAL
open science

**Pour Catherine. La propagande en faveur de
l'impératrice de Russie dans les opuscules voltairiens des
années 1767-1772**

Olivier Ferret

► **To cite this version:**

Olivier Ferret. Pour Catherine. La propagande en faveur de l'impératrice de Russie dans les opuscules voltairiens des années 1767-1772. Myrtille Méricam-Bourdet. Penser et écrire l'histoire à l'âge classique. Hommage à Catherine Volpillac-Augier, Honoré Champion, A paraître. halshs-04788433

HAL Id: halshs-04788433

<https://shs.hal.science/halshs-04788433v1>

Submitted on 18 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

POUR CATHERINE.
LA PROPAGANDE EN FAVEUR DE L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE
DANS LES OPUSCULES VOLTAIRIENS DES ANNÉES 1767-1772

« [...] je suis son chevalier envers et contre
tous. »
Voltaire à Mme Du Deffand, 18 mai 1767,
D14187¹.

« Nous sommes inondés de tant de nouvelles que je n'en crois aucune », écrit Voltaire à l'impératrice de Russie, le 3 décembre 1771 :

La renommée est une déesse qui n'acquiert le sens commun qu'avec le temps ; encore même ne l'acquiert-elle pas toujours. L'histoire la plus vraie est mêlée de mensonges comme l'or dans la mine est souillé par des métaux étrangers ; mais les grandes actions, les grands monuments restent à la postérité. La gloire se dégage des lambeaux dont on la couvre, et paraît à la fin dans toute sa splendeur.

Il ajoute : « Heureux l'écrivain qui donnera dans un siècle l'histoire de Catherine seconde ! » (D17488). À l'évidence, ce ne sera pas lui. On retiendra surtout que l'écriture d'une histoire digne de ce nom implique de bénéficier d'une distance rendant possible l'indispensable travail critique qui en garantit le bien-fondé.

Aussi ne sera-t-il ici question que de textes qui ne s'inscrivent pas dans le genre de l'histoire, dont Voltaire s'est par ailleurs employé à [424] définir les attendus en mettant au jour ses principes épistémologiques² : authentification et croisement des sources, départ entre ce que l'on peut établir de certitudes historiques et les « mensonges » véhiculés par la fable³. Cette enquête prend appui sur différents opuscules qui, entre 1767 et 1772, se succèdent au gré d'événements, dont Voltaire est le témoin contemporain, qui concernent l'intervention de la Russie en Pologne, débouchant sur le premier partage du pays (1772), et entre-temps la guerre de la Russie contre les Turcs

¹ Les références à la correspondance sont fournies d'après l'édition dite « définitive » de Theodore Besterman : *Correspondence and Related Documents, Les Œuvres complètes de Voltaire* [désormais OCV], t. 85-135, Oxford, Voltaire Foundation, 1968-1977. Dans toutes les citations, la graphie a été modernisée.

² Dans les *Remarques sur l'histoire* (1742), les *Nouvelles considérations sur l'histoire* (1744), l'article « Histoire » (1765) rédigé pour l'*Encyclopédie*, repris et amplifié dans l'article « De l'histoire » (1771) des *Questions sur l'Encyclopédie*, entre autres.

³ Voir Myrtille Méricam-Bourdet, *Voltaire et l'écriture de l'histoire : un enjeu politique*, SVEC 2012:02, Oxford, Voltaire Foundation, 2012.

(1769)⁴. De la *Lettre sur les panégyriques* (1767) au *Tocsin des rois* (1772), en passant par l'*Essai historique et critique sur les dissensions des Églises de Pologne* (1767), *Le Sermon prêché à Bâle* (1768), le *Discours aux confédérés catholiques de Kaminiék en Pologne* (1768), la *Traduction du poème de Jean Plokof* (1770), l'*Ode pindarique* (1770), l'*Épître à l'impératrice de Russie* (1771) et le *Sermon du papa Nicolas Charisteski* (1771)⁵, Voltaire ne [425] cède-t-il pas pourtant à la séduction de la fable, révélatrice de ce qui a été désigné comme le « mirage russe⁶ » ? A-t-il, comme il le prétend, été aveuglé par « [s]a chimère sur les frontières de [s]a Suisse⁷ » ? À moins qu'il n'œuvre délibérément à la constitution et à la diffusion, dans l'espace public, d'un « emblème⁸ ». On s'interrogera plutôt sur le sens et la portée d'un

⁴ Pour une vue d'ensemble des événements de la période, voir René Pomeau, « D'une tsarine à l'autre », et Sylvain Menant et R. Pomeau, « Une diplomatie des Lumières », *Voltaire en son temps*, IV (« *Écraser l'Infâme* ») et V (*On a voulu l'enterrer*), Paris/Oxford, Fayard/Voltaire Foundation, 1995, t. II, p. 96-109 et 392-405. Le corpus d'étude ne porte pas principalement sur la correspondance, déjà étudiée : voir Christiane Mervaud, « Portraits de Catherine II dans la *Correspondance* de Voltaire », dans Anita Davidenkoff (dir.), *Catherine II & l'Europe*, Paris, Institut d'études slaves, 1997, p. 163-170. Parce qu'ils coïncident avec ceux véhiculés dans la correspondance, les « portraits » de l'impératrice que construisent les textes ici étudiés ne seront pas détaillés. On ne prendra pas non plus en compte les développements sur Catherine II inclus dans des ouvrages de fiction comme *La Princesse de Babylone* (1768) ou *Les Lois de Minos* (1771) : voir Olivier Ferret, « Les parties de dames polonaises avec la Sémiramis du Nord : Voltaire et les affaires de Pologne (1764-1772) », dans Françoise Lavocat (dir.), *La France et la Pologne : Histoire, mythes, représentations*, Lyon, PUL, 2000, p. 241-261.

⁵ Tous ces textes sont cités dans l'édition des *Œuvres complètes : Lettre sur les panégyriques*, par Irénée Aléthès, professeur en droit dans le canton suisse d'Uri, éd. Michel Mervaud, OCV, t. 63B (2008), p. 201-228 ; *Essai historique et critique sur les dissensions des Églises de Pologne*, éd. Daniel Beauvois et Emanuel Rostworowski, OCV, t. 63A (1990), p. 241-289 ; *Le Sermon prêché à Bâle, le premier jour de l'an 1768*. Par Josias Rossette, ministre du saint Évangile, éd. John Renwick, OCV, t. 67 (2007), p. 11-46 ; *Discours aux confédérés catholiques de Kaminiék en Pologne*. Par le major Kaiserling au service du roi de Prusse, éd. Simon Davies, OCV, t. 67, p. 173-191 ; *Traduction du poème de Jean Plokof, conseiller de Holstein sur les affaires présentes*, éd. S. Davies, OCV, t. 71C (2013), p. 291-304 ; *Ode pindarique à propos de la guerre présente en Grèce*, éd. S. Davis, OCV, t. 71C, p. 305-315 ; *Épître à l'impératrice de Russie*, éd. John Pappas et Andrew Kahn, OCV, t. 73 (2004), p. 435-450 ; *Sermon du papa Nicolas Charisteski*, éd. M. Mervaud, OCV, t. 73, p. 291-312 ; *Le Tocsin des rois*, éd. S. Davies, OCV, t. 73, p. 387-409.

⁶ Albert Lortholary, *Le mirage russe en France au XVIII^e siècle*, Paris, Boivin, 1951.

⁷ Voltaire à Catherine II, 29 mai 1772, D17762.

⁸ Voir Ch. Mervaud, « Portraits de Catherine II », art. cité, p. 169 : « Voltaire ne prétend point transcrire une vérité, il construit de toutes pièces un emblème. »

panégyrique constant de la « Sémiramis du Nord » que ne paraît que légèrement voiler de l'ombre du doute passer la révélation des ambitions expansionnistes de l'autocrate. Voltaire a-t-il été « attrapé comme un sot », comme il l'affirme dans une lettre à Frédéric II au moment du dénouement des grandes manœuvres en Pologne⁹ ? Celui qui n'était alors que le prince royal de Prusse l'avait pourtant averti, dès 1737 : « on ne saurait assez être sur ses gardes en jugeant des grands hommes¹⁰. »

Il ne s'agit cependant pas ici de juger à son tour l'écrivain le plus célèbre de son temps, mais plutôt d'essayer d'entrer dans les raisons qui peuvent expliquer sa posture du thuriféraire impénitent, chevalier servant « envers et contre tous » – et jusqu'au bout.

Un incessant panégyrique

Le premier en date des textes du corpus, la *Lettre sur les panégyriques* publiée en avril 1767, fournit quelques éléments susceptibles de paramétrer l'examen de ce type de textes, d'autant que la lettre est adressée à un destinataire dont on apprend qu'il a pour projet de « prononcer dans [son] académie le panégyrique de l'impératrice de Russie » : il s'agit donc de lui fournir « quelques couleurs que [ses] pinceaux mettront en œuvre¹¹ », ce que la suite du texte, on le verra, ne manquera pas de développer. Étant donné qu'il était peu avant question [426] de l'« étrange contraste » que l'« on voit trop souvent [...] entre les couleurs vraies de l'histoire et le vernis brillant des oraisons funèbres¹² », on peut en déduire que les « couleurs » promises à l'apprenti panégyriste seront également *vraies*, d'autant que le locuteur déclare sans ambage, peu avant la fin, qu'il ne « se trouvera » aucun « honnête homme dans l'Europe qui ne sera pas prêt à signer le panégyrique » que son destinataire « médit[e] » : « C'est la plus grande époque que je connaisse dans l'histoire moderne¹³. »

On voit que le locuteur livre au passage des considérations éparses sur la poétique des panégyriques. C'est notamment la fonction de l'entrée en matière du texte, qui s'ouvre paradoxalement sur une déclaration de légitime défiance :

⁹ Voltaire à Frédéric II, 15 février 1775, D19340.

¹⁰ Frédéric à Voltaire, 13 novembre 1737, D1389. Il précise, dans la même lettre : « C'est proprement de la faveur des historiens que dépend la réputation des hommes. »

¹¹ *Lettre sur les panégyriques*, éd. citée, p. 221.

¹² *Ibid.*, p. 217.

¹³ *Ibid.*, p. 227.

Vous avez raison, Monsieur, de vous défier des panégyriques : ils sont presque tous composés par des sujets qui flattent un maître, ou ce qui est pis encore, par des petits qui présentent à un grand un encens prodigué avec bassesse et reçu avec dédain¹⁴.

Dénoncer l'expression d'une flatterie avilissante, d'ailleurs payée en retour de mépris, c'est dire que les seuls panégyriques acceptables procèdent d'un discours désintéressé, par exemple celui tenu dans certains éloges de Louis XIV :

ce qui fut plus honorable à Louis XIV, c'est que de son vivant on prononça douze éloges de ce monarque dans douze villes d'Italie. [...] Cet hommage singulier et unanime rendu par des étrangers, sans crainte et sans espérance, était le prix de l'encouragement que Louis XIV avait donné aux beaux-arts [...]¹⁵.

Lorsque l'éloge émane d'un « sujet », une autre stratégie s'impose, comme l'illustre la démarche d'« un académicien français » qui « fit en 1748 le panégyrique de Louis XV », également qualifié de « singulier » : « Cette pièce a cela de singulier, que l'on n'y voit aucune adulation, pas une seule phrase qui sente le déclamateur ou le faiseur de dédicace. [427] L'auteur ne loue que par les faits¹⁶. » Mais la factualité du discours¹⁷, même émis par « un citoyen philosophe », ne suffit pas :

Ce citoyen étant sujet du monarque auquel il rendait justice, craignit que sa qualité de sujet ne le fit passer pour flatteur, il ne se nomma pas [...] l'auteur fut inconnu, et probablement le prince ignore encore quel fut l'homme obscur qui fit cet éloge désintéressé¹⁸.

Il suffit d'y croire. Mais il y a plus fort, lorsqu'il s'agit de mettre en évidence ce qui peut « réconcili[er] » avec les panégyriques – du moins avec celui, « encore trop long d'un quart », que « le consul Pline » dresse de son « digne ami » Trajan : « ce discours était devenu une espèce de traité entre la république et l'empereur ; Pline en louant Trajan, d'avoir été laborieux, équitable, humain, bienfaisant, l'engageait à l'être

¹⁴ *Ibid.*, p. 215.

¹⁵ *Ibid.*, p. 220.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *L'Essai historique et critique* applique ostensiblement ce programme : l'essentiel du développement est précédé d'un intertitre qui indique que c'est un « fait » qui est relaté (éd. citée, p. 271).

¹⁸ *Lettre sur les panégyriques*, éd. citée, p. 221. Voir le début du *Panégyrique de Louis XV*, éd. Janet Godden et Paul H. Meyer, *OCV*, t. 30c (2004), p. 277 : « Une voix faible et inconnue s'élève ; mais elle sera l'interprète de tous les cœurs. Si elle ne l'est pas, elle est téméraire ; si elle flatte, elle est coupable ; car c'est outrager le trône et la patrie que de louer son prince des vertus qu'il n'a pas. »

toujours. Et Trajan justifia Pline le reste de sa vie¹⁹. » N'en ira-t-il pas de même de Catherine, dont les déclarations ne procèdent ni d'« un enthousiasme passager et vain qu'on désavoue ensuite dans la pratique, ni même [d'un] désir louable d'obtenir dans l'Europe les suffrages des hommes qui pensent et qui enseignent à penser²⁰ » ? Ici aussi, il suffit d'y croire.

Telle n'est pas à l'évidence la disposition de Mme Du Deffand, à laquelle Voltaire fait parvenir son texte²¹, ni celle de la duchesse de Choiseul, violemment hostile à l'impératrice de Russie²². Dans une longue lettre adressée à la marquise, la duchesse de Choiseul non seulement moque la « puérile vanité » de l'auteur du *Panégyrique de Louis XV*, qui « semble n'avoir fait sa lettre sur les panégyriques que pour en parler », mais, insistant sur « la différence qu'il y a du souverain [428] despotique au monarque », ne « pardonne pas » à Voltaire « ce froid, ce bas, ce détestable panégyrique de sa Sémiramis, qu'il imprime, qu'il donne au public » :

Il n'y a de saillant dans tout cet écrit que le ridicule qu'il y donne à un de nos grands hommes. Il ose comparer le panégyrique que l'on peut faire de Catherine avec celui qu'il a fait de Louis XV. Quoi, l'on pourrait louer cette femme comme on a loué le meilleur des rois ! Ce parallèle me révolte.

En somme, Voltaire a « souill[é] sa plume de l'éloge [d'une] infâme » qui « s'est flattée » que les « bas éloges » des gens de lettres « couvriraient d'un voile impénétrable aux yeux de ses contemporains et de la postérité les forfaits dont elle a étonné l'univers et révolté l'humanité ». Il n'en sera pourtant rien, assure-t-elle : « La vérité et les mœurs parlent au cœur de tous les hommes, et le coupable, quel qu'il soit, y trouve son juste châtement. » Et de s'engager dans un contre-panégyrique de l'impératrice de Russie qui met au jour toutes ses turpitudes. On n'en attendait pas moins de l'épouse du principal ministre de Louis XV. Aux antipodes de l'expression des intérêts de la monarchie, les textes de Voltaire relaient, souvent sans distance, les discours de l'impératrice et leur offrent une caisse de résonance inédite, comme le subodore la duchesse de Choiseul : il fait « le panégyrique de

¹⁹ *Lettre sur les panégyriques*, éd. citée, p. 215.

²⁰ *Ibid.*, p. 226.

²¹ Voir la lettre de Mme Du Deffand à Voltaire du 26 mai 1767 (D14201), qui répond à celle de Voltaire du 18 mai (D14187) à laquelle est joint son « petit ouvrage concernant Catherine ».

²² La duchesse de Choiseul à Mme Du Deffand, 14 juin 1767, D14226. Je remercie M. Méricam-Bourdet d'avoir attiré mon attention sur cette lettre.

l'impératrice de Russie ; il en donne le modèle et l'exemple, il *invite à l'imiter*, et à la honte du siècle, il ne sera que trop suivi ».

La voix de sa maîtresse

La *Lettre sur les panégyriques* comporte trois extraits de lettres de Catherine II. Deux insistent sur l'instauration, en Russie, de la tolérance universelle : « La tolérance est établie chez nous, elle fait loi de l'État ; il est défendu de persécuter » ; « Dans un grand empire, qui étend sa domination sur autant de peuples divers qu'il y a de différentes croyances parmi les hommes, la faute la plus nuisible serait l'intolérance²³. » Le 22 décembre 1766, Voltaire demandait du reste à sa correspondante : [429] « permettez-moi de publier ce que vous avez daigné m'écrire au sujet de l'archevêque de Novogorod, et sur la tolérance. Ce que vous écrivez est un monument de votre gloire. » (D13756).

Le premier extrait expliquait en effet que, face aux « vexations souvent tyranniques » dont sont victimes « les sujets de l'Église », l'impératrice avait, « en 1762 », exécuté « le projet de changer entièrement l'administration des biens du clergé, et de fixer ses revenus ». Et, devant l'opposition résolue (« son insolence et sa folie redoublant ») de l'évêque de Rostov, qui « voulait établir le principe absurde des deux puissances », « il fut jugé par le métropolitain de Novogorod, et par le synode entier, condamné comme fanatique, coupable d'une entreprise contraire à la foi orthodoxe, autant qu'au pouvoir souverain²⁴ ».

Dans l'économie argumentative de la *Lettre*, ces extraits ont valeur de preuves du bien-fondé, déjà évoqué, de l'entreprise du futur panégyriste auquel s'adresse le locuteur. En amont : « L'âme de Catherine a conçu le dessein d'être la libératrice du genre humain dans l'espace de plus de onze cent mille de nos grandes lieues carrées. » En aval : « Ainsi une impératrice despotique détruit dans le fond du Nord la

²³ *Lettre sur les panégyriques*, éd. citée, p. 226 et 227 ; Catherine II à Voltaire, 28 novembre [9 décembre] 1765, D13032, et 9 [20] juillet 1766, D13433. Dans cette dernière lettre, le passage cité, écrit Catherine, correspond « mot à mot » à ce qu'elle a « inséré entre autre[s] [...] dans une instruction pour un comité qui refondra nos lois », également connue sous le nom de *Nakaz*.

²⁴ Catherine ajoute : « Je lui fis grâce, et je me contentai de le réduire à la condition de moine. » Cette lettre « oubliée » dans l'édition Besterman de la correspondance mais publiée dans l'édition encadrée de 1775 date du 22 août [2 septembre] 1765 : voir Michel Mervaud, « Une lettre oubliée de Catherine II à Voltaire », *Revue Voltaire*, n° 4, 2004, p. 293-297.

persécution et l'esclavage.» Et de renchérir, dans le contexte de l'intervention militaire de la Russie pour soutenir les « dissidents » non-catholiques en Pologne : « Non seulement cette princesse est tolérante, mais elle veut que ses voisins le soient. Voilà la première fois qu'on a déployé le pouvoir suprême pour établir la liberté de conscience²⁵. » À nouveau, l'on est prié de l'en croire sur parole. Le même dispositif est employé dans l'*Essai historique et critique* : « Les politiques ordinaires s'imaginèrent que l'impératrice ne voulait que profiter des troubles de la Pologne pour s'agrandir. » Évidemment, il n'en est rien : « Si l'impératrice avait voulu fortifier son empire des dépouilles de la Pologne, il ne tenait qu'à elle²⁶. » Entre ces deux affirmations, pour preuve : « Elle [...] donnait [au « vaste empire de Russie »] des lois en **[430]** formant un code universel pour ses provinces qui touchent à la Suède et à la Chine. La première de ces lois était la tolérance²⁷. »

Le phénomène a été identifié par les éditeurs des *Œuvres complètes*, d'autres textes ultérieurs reprennent ainsi, sans le dire explicitement, des passages des lettres de l'impératrice de Russie. *Le Sermon prêché à Bâle* revient sur la réunion, « dans la grande salle du Kremlin, à Moscou », des « députés de ses vastes États d'Europe et d'Asie pour établir une nouvelle législation qui soit également avantageuse à toutes ses provinces » : « C'est là que le musulman opine à côté du grec, le païen auprès du papiste, et que l'anabaptiste confère avec l'évangélique et le réformé, tous en paix, tous unis par l'humanité, quoique la religion les sépare²⁸. » Et de revenir sur cette aspiration à la « tolérance universelle » qu'expriment « cent mille voix [...] de tous côtés dans l'Europe » : « aucun souverain ne s'était encore déclaré si ouvertement ; aucun n'avait posé cette loi bienfaisante pour la base des

²⁵ *Lettre sur les panégyriques*, éd. citée, p. 223 et 227.

²⁶ *Essai historique et critique*, éd. citée, p. 286-287. On connaît la suite de l'histoire.

²⁷ *Ibid.*, p. 287. On aura reconnu la teneur de la lettre de l'impératrice du 9 [20] juillet 1766, précédemment évoquée.

²⁸ *Le Sermon prêché à Bâle*, éd. citée, p. 31. Ici encore, Voltaire reprend le discours de Catherine (« Je pense que vous vous plairiez au milieu de cette salle où l'orthodoxe assis entre l'hérétique et le musulman écoutent tous les trois paisiblement la voix de l'idolâtre, et se concertent souvent tous les quatre pour rendre leurs avis supportables à tous », Catherine II à Voltaire, [c. 22 décembre 1767], D14611), laquelle semble démarquer ce que l'auteur des *Lettres philosophiques* écrivait de la bourse de Londres : « là le Juif, le mahométan et le chrétien traitent l'un avec l'autre comme s'ils étaient de la même religion, [...] là le presbytérien se fie à l'anabaptiste, et l'anglican reçoit la promesse du quaker » (Sixième Lettre, éd. Nicholas Cronk, *OCV*, t. 6B [2020], p. 50-51).

lois de l'État ; aucun n'avait dit à la tolérance en présence des nations, asseyez-vous sur mon trône²⁹. »

Dans les textes qui évoquent la guerre entre la Russie et la Sublime Porte, les nouvelles rapportées par Voltaire trouvent encore leur source dans la correspondance avec Catherine II. Ainsi de l'*Épître à l'impératrice de Russie* : « la petite flotte de l'impératrice Catherine II, sous le commandement du comte Alexis Orlof, a détruit entièrement la flotte ottomane, le 6 juin 1770 » ; « Le comte Romanzow a battu le grand-vizir turc³⁰ ». Ainsi encore du *Tocsin des rois*, qui plaide pour une [431] sorte de nouvelle croisade des pays européens contre les Turcs : « On craint encore plus la Russie. Mais en quoi cette puissance serait-elle plus dangereuse que celle des Turcs ? Et pourquoi redouter des fléaux éloignés, tandis qu'on peut détruire les fléaux présents ? », argumente l'auteur. « Les folles croisades durèrent autrefois plus de cent années ; et aujourd'hui la sage union de deux ou trois princes est impraticable³¹ ! », s'indigne-t-il. Mais d'où provient le discours ? Littéralement, mais sous forme interrogative, d'une liste de « sujets » qui, à la demande de l'impératrice, pourraient être traités par « un jeune littérateur débutant dans sa carrière³² ».

Car *Le Tocsin des rois* est un texte de commande, dont Voltaire suit le programme à la lettre :

1. Sur l'horreur de l'attentat commis sur le roi Stanislas³³.
2. Rappeler à l'empereur des Romains que les Ottomans ont mis deux fois le siège devant Vienne³⁴.

²⁹ *Ibid.*, p. 32 ; et une nouvelle fois la lettre de Catherine II à Voltaire du 9 [20] juillet 1766.

³⁰ *Épître à l'impératrice de Russie*, note (b), éd. citée, p. 449. Voir Catherine II à Voltaire, 16 [27] septembre 1770, D16670 : « Ma flotte [...] sous [le commandement] du comte Alexis Orlof, après avoir battu la flotte ennemie l'a brûlée toute entière dans le port de Chesme ». Catherine II à Voltaire, 21 juillet [1^{er} août] 1770, D16559 : « je vous annonce que [...] le comte Roumenzof qui commande mon armée en Moldavie a remporté la victoire la plus complète sur nos ennemis le 7 juillet à douze lieues environ du Danube. »

³¹ *Le Tocsin des rois*, éd. citée, p. 408-409.

³² Le comte Schouvalov à Voltaire, 20 novembre 1771, D17464.

³³ *Le Tocsin des rois*, éd. citée, p. 403 : « L'Europe a frémi de l'assassinat du roi de Pologne. » Ce sont les premiers mots du texte, qui évoque ici l'attentat de Cosinski contre Stanislas commis le 3 novembre 1771.

³⁴ *Ibid.*, p. 404 : « L'empereur des Romains [Joseph II], qui sait l'histoire, et qui est né pour faire des actions dignes de l'histoire, sait assez que ces Turcs ont mis deux fois le siège devant Vienne », en 1529 et en 1683.

3. Comment peut-on supporter des garnisons turques dans les villes polonaises³⁵ ?

4. Sur la manière indigne et contre le droit des gens, avec laquelle la Porte ottomane traite les missions des puissances étrangères et en citer quelques exemples³⁶.

5. Jeter en avant l'étonnement qu'aurait Jean Sobiesky de voir ses compatriotes alliés des Turcs³⁷.

[432] 6. Les folles croisades durèrent autrefois plus de cent années ; pourquoi aujourd'hui la sage union de deux ou trois têtes couronnées est-elle impraticable ?

Voilà, Monsieur, les principaux points que Sa Majesté désirerait voir traités [...] ³⁸.

Outre la docilité avec laquelle Voltaire se prête à l'exercice, on ne s'étonnera pas outre mesure de ces effets de relais dans des ouvrages de commande : c'était déjà le cas de l'*Essai historique et critique*³⁹. Mais force est aussi de constater que, dans les autres opuscules du corpus, l'initiative revient à Voltaire lui-même. Jamais sans doute l'« agence de Ferney » (François Moureau) ne s'est plus délibérément mise à l'heure de Saint-Pétersbourg.

³⁵ *Ibid.*, p. 404 : « On voit encore, à la honte de tous les chrétiens, des garnisons turques dans les villes polonaises [...] »

³⁶ *Ibid.*, p. 406 : « Comment cette Porte ottomane traite-t-elle les ministres d'une puissance à qui elle veut faire la guerre ? Elle commence par les faire mettre en prison. » Outre cette référence à l'emprisonnement d'Obreskov, ministre de Russie à Constantinople, en octobre 1768, le texte mentionnait auparavant d'autres « exemples » de mauvais traitements infligés à « nos ambassadeurs » (p. 404-406).

³⁷ *Ibid.*, p. 408 : « si [...] Jean Sobieski [roi de Pologne (1674-1696)], ce vainqueur des Ottomans [en 1683, lors de la bataille de Vienne], revenait au monde, que dirait-il en voyant ses compatriotes s'unir avec les Turcs contre son successeur ? »

³⁸ Le 25 décembre, Voltaire répond à Schouvalov : « J'ai fort heureusement pour moi trouvé le jeune littérateur débutant dans les belles-lettres qui se chargera d'encadrer dans quelques lignes [l]es grandes idées [de « [son] auguste souveraine, la [s]ienne et celle qui devrait l'être de l'univers entier »] que toute l'Europe devrait appuyer. [...] Je me glorifie d'être scribe sous la dictée de son puissant génie [...] » (D17526).

³⁹ Comme l'ont établi les éditeurs du texte (éd. citée, Introduction, p. 245-246 et 249-250), Voltaire répond à une commande formulée par Vorontsov, ambassadeur de Russie à La Haye, qui lui fait parvenir des « mémoires », à commencer par l'*Exposition des droits des dissidents* (Saint-Pétersbourg, 1766), dont plusieurs passages, relatifs à l'histoire polonaise, sont cités dans l'*Essai* (p. 275 et 278, en particulier) : l'exemplaire de la Bibliothèque de Voltaire porte la trace du repérage de ces passages ou des modifications que Voltaire apporte au texte.

La duplicité des discours

On pourra objecter que, à une exception près, le discours dithyrambique n'est pas pris en charge, et par là même assumé, par l'auteur. Certes, au vu de la correspondance entre l'impératrice et le philosophe, l'identité de l'énonciateur dans l'*Épître à l'impératrice de Russie* ne présente aucune ambiguïté :

Qu'un vieux sultan s'endorme avec ignominie
Dans les bras de l'orgueil et d'un repos fatal :
Ses bachas assoupis le serviront fort mal.
Mais Catherine veille au milieu des conquêtes ;
Tous ses jours sont marqués de combats et de fêtes,
Elle donne le bal, elle dicte des lois,
De ses braves soldats dirige les exploits,
Par les mains des beaux-arts enrichit son empire,
Travaille jour et nuit, et daigne encor m'écrire ;
[433] Tandis que Moustapha, caché dans son palais,
Bâille, n'a rien à faire, et ne m'écrit jamais⁴⁰.

À l'inverse, le système énonciatif mis en place dans l'*Ode pindarique* interdit d'identifier le locuteur à celui qui est désigné, à la troisième personne, comme le « vieux Voltaire » ; son identité est révélée peu avant (« la fille du grand-être », née « de son cerveau ») :

C'est moi qui conduis Catherine
Quand cette étonnante héroïne
Foulant à ses pieds le turban,
Réunit Thémis et Bellone,
Et rit avec moi sur son trône
Du Targum et de l'Alcoran⁴¹.

Si *Le Tocsin des rois* présente une énonciation non-marquée qui correspond bien au statut d'un texte de commande écrit « sous la dictée », selon l'expression de Voltaire, presque tous les autres textes du corpus font ainsi l'objet d'une délégation de parole à un énonciateur qui, par sa caractérisation, met en place un jeu de cache-cache avec l'auteur réel : *je*

⁴⁰ *Épître à l'impératrice de Russie*, éd. citée, p. 447. Il y aurait beaucoup à dire sur la dimension *genrée* de l'opposition assez systématiquement effectuée entre l'énergie virile d'une impératrice active et engagée dans la transformation de l'espace public, et la mollesse d'un sultan oisif, renfermé dans la sphère privée de son harem : « Il va dans son harem où languit sa maîtresse, / Fatiguer ses appas de sa molle faiblesse. / Son vieil eunuque noir, témoin de son transport, / Lui dit qu'il est Hercule ; il le croit et s'endort. » (p. 447-448). En amont, l'expression « faquin châtré » (p. 445) suggère même son impuissance. Voir, précédemment, l'*Ode pindarique*, strophes I et VII (éd. citée, p. 311 et 314), et la *Traduction du poème de Jean Plokof*, § II et III (éd. citée, p. 299-300).

⁴¹ *Ode pindarique*, éd. citée, p. 314.

est à plus ou moins grande distance du « patriarche de Ferney ». Ici, proximité par la caractérisation – il est vrai très accueillante – de Jean Plokof, présentée dans le dernier paragraphe de la *Traduction* de son poème : « Ainsi parlait dans la Kersonèse Cimbrique un citoyen qui aimait les grandes choses⁴². » Là, s’agissant de la *Lettre sur les panégyriques*, proximité sinon avec la profession du « professeur en droit »⁴³ du moins avec son lieu de résidence, « dans le canton suisse d’Uri », comme c’est aussi le cas du *Sermon prêché à Bâle*.

[434] On l’a compris, pour plusieurs textes, Voltaire recourt à la pratique, par ailleurs fréquente, des pseudonymes. Si le poème a pour auteur un certain Jean Plokof, c’est un « major Kaiserling au service du roi de Prusse » qui prend en charge l’énonciation du *Discours aux confédérés catholiques de Kaminiek en Pologne*, et les propos adressés aux « braves Polonais » pourraient sans doute, par leur teneur, être librement répandus dans l’entourage de Frédéric. Certains de ces pseudonymes sont en outre transparents, qu’ils placent le texte sous le régime de la vérité (Irénée Aléthès, auteur prétendu de la *Lettre sur les panégyriques*) ou désignent la principale des vertus théologiques dont l’auteur se réclame ainsi que la valeur cardinale dont il crédite une impératrice érigée en prêtresse de la tolérance : c’est le « papa Nicolas Charisteski » qui prononce le *Sermon* « dans l’église de Sainte Toléranski, village de Lithuanie, le jour de Sainte Épiphanie ».

Ces figures d’énonciateurs, ainsi caractérisées, s’accordent encore avec les formes textuelles que Voltaire se réapproprie. Si les formes de l’« essai » ou du « discours » sont particulièrement souples, deux de ces textes, qu’ils émanent, en la personne de Josias Rossette, d’un « ministre du saint Évangile », ou d’un « papa » – autrement dit d’un *papas*, « nom que les Grecs schismatiques donnent à leurs prêtres, et quelquefois à leurs patriarches ou évêques⁴⁴ » –, prennent la forme d’un sermon (« discours chrétien prononcé en chaire, dans une église, pour instruire et édifier les fidèles⁴⁵ »), dont ils pastichent les traits stylistiques constitutifs : adresse à « mes frères » (voire « mes chers frères⁴⁶ »), recours à la phraséologie chrétienne (« Élevons nos voix [...]

⁴² *Traduction du poème de Jean Plokof*, § XII, éd. citée, p. 304.

⁴³ L’*Essai historique et critique* est encore attribué à un « professeur en droit public » dénommé Joseph Bourdillon.

⁴⁴ *Encyclopédie*, t. XI (1765), p. 833b.

⁴⁵ *Ibid.*, t. XV (1765), p. 105a.

⁴⁶ *Sermon du papa Nicolas Charisteski*, éd. citée, p. 307. On trouve aussi « mes chers auditeurs » (p. 309), ou, de manière moins canonique, « messieurs », à l’attaque du

mais élevons nos cœurs⁴⁷ », exhortation (« Enfin en adorant le Dieu qui a créé tous les mortels, qu'aucun mortel ne soit étranger parmi nous⁴⁸. ») ou invitation finale à la prière (« Prions Dieu et saint Nicolas de seconder toujours notre auguste impératrice⁴⁹. »)⁵⁰.

[435] S'agissant du *Tocsin des rois*, c'est la correspondance entre Schouvalov et Voltaire qui révèle le modèle formel et l'organisation rhétorique adoptés par le texte : si l'impératrice est à la recherche, on s'en souvient, d'« un jeune littérateur », c'est afin de « composer un article de journal » qui aborde les « sujets » dont on a donné la liste plus haut (D17464). L'absence de marqueur de l'énonciation, déjà relevée, suggère aussi l'objectivité supposée de ce type de texte même si, on va le voir, l'essentiel n'est pas de convaincre. Dans sa réponse, Voltaire, tout en envoyant « le manuscrit », annonce à son correspondant qu'il verra le texte « paraître en janvier [1772], dans le *Mercur de France* et dans le *Mercur historique et politique* qui sont les journaux les mieux faits⁵¹ ». Peu avant, Voltaire apporte quelques précisions relatives au choix du titre :

J'ai cherché longtemps le titre que je devais donner à cette pièce : *Appel aux souverains* aurait pu lui convenir, si tous ces messieurs par la grâce de Dieu et de personne aimaient qu'on les interpellât ; *Avis aux nations* ne sont plus écoutés : l'ignorance et les préjugés l'emportent !... Je me suis donc décidé, d'après les intentions de

Sermon prêché à Bâle (éd. citée, p. 27), qui comporte systématiquement par la suite l'expression « mes frères ».

⁴⁷ *Sermon prêché à Bâle*, éd. citée, p. 32.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 46.

⁴⁹ *Sermon du papa Nicolas Charisteski*, éd. citée, p. 312.

⁵⁰ Les limites de cette contribution ne permettent pas d'entrer dans l'analyse de la poétique de l'ode dans l'*Ode pindarique*.

⁵¹ D17526. Le *Mercur historique et politique* publie, dans sa livraison du mois de janvier 1772 (La Haye, chez H. Backhuysen et F. Staatman), en guise de *post-scriptum* à la « Récapitulation des principaux événements de l'année 1771 », ce qui est présenté comme « une charmante petite pièce, qui vient de nous tomber entre les mains, et qui roule sur les grandes affaires du temps » (p. 24). À la suite du texte, les éditeurs dévoilent, sous la forme d'une prétérition, le secret de Polichinelle : « *Il n'est pas nécessaire d'avertir, que cette pièce anonyme, intitulée LE TOCSIN DES ROIS, est attribuée, en France, au célèbre M. de VOLTAIRE, dont on croit y reconnaître [sic] le génie, le style et jusqu'à l'orthographe.* Ad unguem leonem. » (p. 30) D'après les *Nouvelles littéraires* (n° VI, du 11 février 1772), qui réimpriment le texte (p. 83-87), cette « Pièce attribuée à M. de Voltaire » est parue dans le premier volume de janvier 1772 du *Mercur de France, dédié aux oisifs*, contrefaçon hollandaise du *Mercur de France*. Le périodique signale aussi qu'elle « a déjà été insérée » par « M. de Francheville [...] dans sa *Gazette littéraire [de Berlin]* » (p. 82).

Sa Majesté⁵², à plus frapper le vulgaire qu'à le persuader ; et c'est sous le titre du *Tocsin des rois* que vous la verrez paraître [...]. (D17526).

Parce qu'ils font entendre une parole proférée sous le masque et jouent ainsi d'un écart entre le *dire* et le *dit* qui problématise leur auctorialité, ces textes par leur facture sont très éloignés du mode d'écriture de l'histoire. Si sa matière est indéniablement « historique », [436] même le dispositif mis en œuvre dans l'*Essai* repose sur la délégation de parole à Joseph Bourdillon, qui *est* et *n'est pas* Voltaire. Quant à sa dimension « critique », elle est moins à rechercher dans une démarche soucieuse de mettre en perspective les « faits » historiques avancés – ils proviennent, on s'en souvient, des seuls « mémoires » adressés à Voltaire –, que dans un propos délibérément peu catholique. Ces textes se signalent surtout par la mise en place d'un régime affiché de non-adhésion de leur auteur à leur contenu de propagande. Certains passages de la correspondance laissent entendre que Voltaire n'est pas entièrement dupe du discours auto-promotionnel de Catherine II qu'il relaie pourtant sans grands scrupules⁵³. Tout est ici aussi affaire de stratégie.

Mais on peut également observer que, par leur forme, leur prise en charge énonciative et leur teneur, ces textes à la gloire d'une impératrice civilisatrice, législatrice et pacificatrice ressemblent fort aux nombreux opuscules diffusés à la même époque, dans le cadre de la campagne contre l'Infâme. On va voir même qu'ils ont *aussi* pour objet de faire entendre et ré-entendre certains des *leitmotive* et autres *scies* du discours militant en faveur des Lumières et de la « philosophie ».

Pour la bonne cause

Après avoir célébré en Catherine I'« étonnante héroïne » dont elle dirige la conduite, « la fille du grand-être », énonciatrice de l'*Ode pindarique*, consacre la strophe suivante et dernière à la glorification des encyclopédistes, ses disciples, et du « vieux Voltaire », son bras armé :

Je dictai l'*Encyclopédie*,
Cet ouvrage qui n'est pas court,
À D'Alembert que j'étudie,
À mon Diderot, à Jaucourt ;

⁵² Dans sa lettre, Schouvalov précisait que « les principaux points » indiqués devaient être « traités, sans entrer dans de grands détails politiques » : l'impératrice « voudrait plus frapper le vulgaire que le persuader » (D17464).

⁵³ Voir Ch. Mervaud, « Portraits de Catherine II », art. cité, p. 164-165.

J'ordonne encore au vieux Voltaire
De percer de sa main légère,
Les serpents du sacré vallon.
Et, puisqu'il m'aime et qu'il me venge,
Il peut écraser dans la fange
Le lourd Nonotte et l'abbé Guion⁵⁴.

[437] Au-delà de la défense de l'*Encyclopédie* et des attaques *ad personam* dirigées contre des adversaires personnels qui sont aussi ceux des « philosophes », les textes en faveur de Catherine II reprennent encore les traits récurrents des discours « philosophiques » de Voltaire. On s'en tiendra à quelques exemples. Le *Discours aux confédérés catholiques de Kaminiék* fait bon accueil aux sarcasmes que l'on avait pu lire, entre autres, dans les articles du *Dictionnaire philosophique* qui procèdent par l'ironie à la critique de la Bible et des Pères de l'Église. Ainsi des raisonnements des « très savants moines » qui, prenant appui sur le célèbre passage de Matthieu (XVI, 18), considèrent que « l'assemblée étant fondée sur la pierre, et Simon Barjone [...] ayant changé son nom en celui de Pierre, ses successeurs sont par conséquent la pierre fondamentale, et ont à la ceinture les clefs du royaume des cieux et celles de tous les coffres forts » : « C'est une vérité dont nous sommes bien loin de disconvenir⁵⁵. » Le discours s'emballa alors : « ils disent que le Juif Simon Barjone la Pierre fut pape à Rome pendant vingt-cinq ans sous l'empire de Néron qui ne régna que onze années, ce qui est encore incontestable. » Et d'enchaîner sur la compétition entre « Simon Barjone Cépha Lapière » et « Simon vertu de Dieu, ou vertu-Dieu le magicien », « à qui ressusciterait un mort », « à moitié » ou « entièrement », puis à « qui volerait le plus haut sans ailes » : « C'est ce qui a été regardé comme voisin d'un article de foi, *vicinus articulo fidei*, pendant plusieurs siècles, ce que les balayeurs de l'église de saint Pierre nous disent encore, ce que les révérends pères capucins annoncent dans leurs missions, ce

⁵⁴ *Ode pindarique*, éd. citée, p. 314-315. Une variante du dernier vers indique que, parmi les ennemis des philosophes, les cibles sont multiples et interchangeables : outre Nonotte, auteur des *Erreurs de Voltaire* (1762), et Guyon, qui avait présenté Voltaire comme *L'Oracle des nouveaux philosophes* (1759), les coups peuvent aussi pleuvoir sur « C[oger], la B[eaumelle], F[réron] »...

⁵⁵ *Discours aux confédérés catholiques de Kaminiék*, éd. citée, p. 186. Voir l'article « Pierre » (1764) du *Dictionnaire philosophique* : Melancton « avait beaucoup de peine à digérer que Jésus eût dit à Simon Barjone, Cepha ou Cephaz, "Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon assemblée, mon Église." Il ne pouvait concevoir que Dieu eût employé un pareil jeu de mots, une pointe si extraordinaire, et que la puissance du pape fût fondée sur un quolibet » (éd. sous la dir. de Christiane Mervaud, *OCV*, t. 36 [1994], p. 449).

qu'on croit sans doute à Kaminiek⁵⁶. » Mais la tonalité devient plus grinçante lorsque, citant également Matthieu (X, 34 ; XVIII, 17), « un jésuite de Thorn » vient alléguer, l'avant-veille, « que Jésus, la seconde personne de Dieu, a dit charitablement, je suis venu apporter le glaive et non la paix, [...] qui n'écoute pas l'assemblée soit comme un païen ou un receveur des deniers publics » :

[438] L'impératrice de Russie, le roi de Pologne, le prince primat n'écoutent pas l'assemblée, donc on doit sacrifier le sang de l'impératrice, du roi et du primat au sang de Jésus répandu pour extirper de la terre le péché qui la couvre encore de toutes parts⁵⁷.

On ignore alors l'attentat dont sera victime Stanislas. L'année précédente, à la fin du passage de la *Lettre sur les panégyrique* repris par la suite dans les *Questions*, Voltaire écrivait que Catherine II, qualifiée de « génie supérieur », « veut faire entendre à ses voisins ce que l'on commence à comprendre en Europe, [...] que l'Église au lieu de dire, "Je viens apporter le glaive et non la paix," doit dire hautement, "J'apporte la paix et non le glaive." » Il conclut, non sans cynisme : « Aussi l'impératrice ne veut-elle tirer l'épée que contre ceux qui veulent opprimer les dissidents⁵⁸. »

Plusieurs opuscules reviennent en outre sur l'histoire du christianisme, à commencer par ses origines grecques :

Il faut avouer d'abord que les Églises grecques et syriaques furent instituées les premières, et que l'Orient enseigna l'Occident. Nous n'avons aucune preuve que Pierre ait été à Rome ; et nous sommes sûrs qu'il resta longtemps en Syrie, et qu'il alla jusqu'à Babylone. Paul était de Tarse en Cilicie. Ses ouvrages sont écrits en grec. Nous n'avons aucun évangile qui ne soit grec. Tous les Pères des quatre premiers siècles jusqu'à Jérôme ont été grecs, syriens ou africains. Presque tous les rites de la communion romaine attestent encore par leurs noms mêmes leur origine grecque ; [...] tout annonce que l'Église d'Occident est la fille de l'Église d'Orient, fille qui dans sa puissance a méconnu sa mère⁵⁹.

Le « papa Nicolas Charisteski » fait *chorus* et conclut, un ton audessus, que « la religion romaine, si décriée dans la moitié de l'Europe,

⁵⁶ *Ibid.*, p. 186-187 ; et l'article « Histoire du christianisme » (ajout de 1765) du *Dictionnaire philosophique*, OCV, t. 35 (1994), p. 565-566.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 187-188 ; et la *Collection des lettres sur les miracles* (1765-1766), Première Lettre, éd. Olivier Ferret et José-Michel Moureaux, OCV, t. 60D (2018), p. 160-161.

⁵⁸ *Lettre sur les panégyriques*, éd. citée, p. 227-228. Voir aussi l'*Essai historique et critique* : « Elle prévient une guerre civile en Pologne, et elle envoya la paix avec une armée. » (éd. citée, p. 286)

⁵⁹ *Essai historique et critique*, éd. citée, p. 265.

n'est (si notre esprit de douceur nous permet de le dire) qu'une bâtarde révoltée depuis longtemps contre sa mère ». Et, sur le mode du retournement du stigmaté, de s'enorgueillir que les orthodoxes soient appelés *dissidents* par les catholiques :

[439] à la bonne heure ; nous dissiderons, nous différons d'eux, tant qu'il s'agira de sucer le sang des peuples, d'oser se croire supérieurs aux rois, de vouloir soumettre les couronnes à une triple mitre ; d'excommunier les souverains, de mettre les États en interdit, et de prétendre disposer de tous les royaumes de la terre⁶⁰.

L'*Essai* évoquait déjà – et au plus haut niveau – les turpitudes et les exactions de dignitaires de l'Église romaine qui ont suscité la contestation de la Réforme :

Personne n'ignore comme au seizième siècle, la moitié de l'Europe lassée des crimes d'Alexandre VI, de l'ambition de Jules II, des extorsions de Léon X, de la vente des indulgences, de la taxe des péchés, des superstitions et des friponneries de tant de moines, secoua enfin le joug appesanti depuis longtemps. Les Grecs avaient enseigné l'Église d'Occident, les protestants la réformèrent.

Ici encore, l'Église grecque sert de modèle pour penser les rapports entre l'Église et l'État :

Elle fut toujours soumise aux empereurs jusqu'au dernier Constantin ; et dans le vaste empire de la Russie elle est entièrement dépendante du pouvoir suprême. On n'y connaît pas plus qu'en Angleterre la distinction des deux puissances ; l'autel est subordonné au trône ; et ces mots mêmes *les deux puissances* y sont un crime de lèse-majesté. Cette heureuse subordination est la seule digne qu'on ait pu opposer aux querelles théologiques et aux torrents de sang que ces querelles ont fait répandre dans les Églises d'Occident depuis l'assassinat de Priscilien jusqu'à nos jours⁶¹.

On voit que, au-delà de l'Église grecque, c'est encore le modèle russe qui est ici discrètement convoqué : on se souvient qu'un développement de la *Lettre sur les panégyriques* illustre, citations de lettres de Catherine II à l'appui, la manière dont, par le truchement du métropolitain de Novogorod, elle s'emploie à tuer dans l'œuf toute velléité d'« établir le principe absurde des deux puissances ». Preuve s'il en fallait de la porosité des frontières entre opuscules de propagande en faveur de l'impératrice de Russie et ouvrages de « philosophie », ce

⁶⁰ *Sermon du papa Nicolas Charisteski*, éd. citée, p. 308.

⁶¹ *Essai historique et critique*, éd. citée, p. 270. La même année, *Le Sermon prêché à Bâle* fait entendre cette prophétie : « Tous les gouvernements sentiront que l'Église est dans l'État, et non l'État dans l'Église. » (éd. citée, p. 45).

[440] passage, étendu en amont et en aval, sera repris tel quel pour constituer l'essentiel de la « Section première » de l'article « Puissance, les deux puissances » des *Questions sur l'Encyclopédie*⁶².

Mais l'idée était formulée à l'identique dès 1750, dans un petit opuscule de « philosophie » militante : « Le gouvernement ne peut être bon, s'il n'y a une puissance unique. / [...] Il ne doit pas y avoir deux puissances dans un État. » D'où l'on peut conclure : « Le prince philosophe encouragera la religion, qui enseigne toujours une morale pure et très utile aux hommes ; il empêchera qu'on ne dispute sur le dogme, parce que ces disputes n'ont jamais produit que du mal⁶³. »

Si, comme se plaît à l'établir Voltaire, l'histoire du christianisme s'écrit en lettres de sang, c'est en raison des querelles théologiques qui se sont succédé, l'intransigeance dogmatique engendrant le fanatisme qui est l'intolérance en actes. En contexte suisse, *Le Sermon prêché à Bâle* revient sur la destitution, par la Compagnie des pasteurs, de Petitpierre :

Qu'un homme savant et modéré avance parmi nous que Jésus-Christ n'a jamais pris le nom de Dieu, et qu'il n'a jamais dit qu'il eût deux natures et deux volontés, que ces dogmes n'ont été connus que longtemps après lui ; n'entendez-vous pas aussitôt cent ignorants crier au blasphème et demander son châtiment ? Nous voulons passer pour tolérants ; que nous sommes encore loin mes chers frères de mériter ce beau titre⁶⁴ !

Et d'opposer à cette tolérance désirable « cet exécrable intolérantisme » qui engendre des « querelles dangereuses⁶⁵ ». Ailleurs, en contexte catholique, il s'agit de dénoncer les dérives fanatiques, entre autres par l'intermédiaire du personnage – chargé comme il se doit – du jésuite de Thorn, mentionné plus haut. Il explique que la Compagnie a eu « en 1724 la consolation de faire pendre, décapiter, rouer, brûler à Thorn un très grand nombre de citoyens, parce que de jeunes écoliers avaient pris chez eux une image de la Vierge mère de Dieu, et qu'ils l'avaient laissée tomber dans la boue » : « Ce fut un spectacle admirable, [441] tout était plein. » S'ensuit l'évocation d'« un grand souper » au cours duquel « tous ceux qui avaient coopéré à ce saint œuvre »

⁶² *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. sous la dir. de Nicholas Cronk et Christiane Mervaud, OCV, t. 43 (2013), p. 49-52.

⁶³ *La Voix du sage et du peuple*, éd. David Williams, OCV, t. 32A (2006), p. 239 et 244.

⁶⁴ *Le Sermon prêché à Bâle*, éd. citée, p. 35-36. Voltaire avait déjà évoqué la destitution, en 1760, du pasteur Petitpierre à la fin de l'article « Enfer » (1764) du *Dictionnaire philosophique*, OCV, t. 36, p. 57, et dans la *Collection des lettres sur les miracles*, Quatorzième Lettre, éd. citée, p. 313-315.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 38.

(« juges », « bourreaux », « geôliers », « délateurs ») se vantent de leurs « exploits » et les « bons pères » contribuent à la « joie » générale à grand renfort de « très bonnes plaisanteries » (« nous citons tous les passages des psaumes qui ont rapport à ces exécutions »), après quoi le « bon jésuite » estime n'avoir « qu'un regret » : « c'est de n'avoir pas été inquisiteur⁶⁶ ».

Dans un tout autre registre, l'« exécution sanglante de Thorn » est mentionnée dans l'*Essai*, mais pour dire qu'elle « renouvela les anciennes calamités qui avaient souillé le christianisme dans tant d'autres États⁶⁷ ». Il était précédemment question indirectement d'un autre « souper » qui, évangile de Luc (XIV, 23) à l'appui, sert à justifier les persécutions que « les évêques de Pologne » et le « nonce du pape » (« Ce nonce tenait lieu de grand inquisiteur, et son tribunal était très redoutable ») infligent aux « grecs », « évangéliques », « réformés » et « unitaires » :

Le *contrains-les d'entrer*, fut employé dans toute sa rigueur. C'est une chose admirable que ce *contrains-les d'entrer*, qui n'est dans l'Évangile qu'une invitation pressante à souper, ait toujours servi de prétexte à l'Église romaine pour faire mourir les gens de faim⁶⁸.

Et lorsqu'il est question de « l'assassinat du roi de Pologne » par Cosinski (1771), *Le Tocsin des rois* prend soin de rappeler que c'est devant « la sainte Vierge » que « ces assassins jurèrent sur l'Évangile [...] de tuer le meilleur et le plus sage souverain qu'ait jamais eu la Pologne ». Il ajoute : « Il est vrai que Notre Dame de Csentochova fait tous les jours des miracles, mais elle n'a pas fait celui de prévenir les desseins des conjurés » alors que « jusqu'ici Notre Dame de Pétersbourg est la seule qui venge l'honneur et les droits du trône⁶⁹ »...

[442]

Faire cause commune

Les textes du corpus, comme les textes « philosophiques » contemporains, font entendre un discours sur le progrès de la tolérance et plus généralement des idées des Lumières. Dans *Le Sermon prêché à Bâle*, Josias Rossette se réjouit que « l'esprit de tolérance commence

⁶⁶ *Discours aux confédérés catholiques de Kaminiak*, éd. citée, p. 188-189.

⁶⁷ *Essai historique et critique*, éd. citée, p. 280. Contrairement à d'autres passages, l'évocation de cette exécution ne provient pas des « mémoires » transmis par Vorontsov.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 273-274. Voltaire a évidemment en tête le *Commentaire philosophique* de Bayle (1686) sur ces paroles prêtées à Jésus-Christ.

⁶⁹ *Le Tocsin des rois*, éd. citée, p. 403-404.

enfin à s'introduire chez les Français qui ont passé longtemps pour aussi volages que cruels » :

Ils ont leur Saint-Barthélemy en horreur ; ils rougissent de l'outrage fait au grand Henri IV par la révocation de l'édit de Nantes : on venge la cendre de Calas ; on adoucit l'affreuse destinée de la famille Sirven. On ne l'eût pas fait sous le ministère du cardinal de Fleury. On chasse les jésuites les plus intolérants des hommes : on réprime doucement la brutale animosité des jansénistes. On impose silence à la Sorbonne sur l'article de la tolérance lorsqu'en osant censurer les maximes humaines de *Bélisaire*, elle a le malheur de s'attirer l'indignation de toutes les nations de l'Europe. Enfin, la haute prudence de Louis XV a plongé dans un oubli général cette scandaleuse bulle *Unigenitus*, et ces billets de confession plus scandaleux encore.

Bref, « la lumière se répand de proche en proche ; et la religion ne fait presque plus de mal⁷⁰ ». Un tel tableau appelle au moins deux remarques. D'une part, on sera sensible à la présence de l'adverbe *presque*. Car ce tableau n'est pas tout à fait complet : certes, la mémoire de Jean Calas a été réhabilitée en 1765, mais les Sirven, dont « l'affreuse destinée » a sans doute été « adouci[e] », restent sous le coup de condamnations. Surtout, le « ministre du saint Évangile » passe sous silence la condamnation et l'exécution du chevalier de La Barre (1766), dont le souvenir est encore vif. L'affaire est évoquée, à mots couverts, dans le *Discours*, à nouveau par l'intermédiaire du discours prêté au « bon jésuite » de Thorn, aspirant inquisiteur auquel le major Kaiserling conseille de briguer aussi la place de « maître des hautes-œuvres » :

Il me répliqua que tout bon chrétien est tenu d'exercer ces deux emplois quand il s'agit de la vierge Marie ; il cita plusieurs exemples dans ce siècle même, dans ce siècle philosophique, de jeunes gens appliqués à la torture, mutilés, décollés, brûlés, rompus vifs, expirant sur la roue, pour [443] n'avoir pas assez révééré les portraits parfaitement ressemblants de la sainte Vierge, ou pour avoir parlé d'elle avec inconsidération⁷¹.

Ici ou là se donne à lire l'expression d'une *inquiétude* (J. Deprun) quant à l'effectivité du discours sur le progrès. D'autre part, si « la lumière se répand de proche en proche », d'où émane-t-elle et comment se diffuse-t-elle ? Si la famille Sirven, qui s'est enfuie à Lausanne, a pu connaître un *adoucisement* de son sort, c'est grâce aux secours que Voltaire réclame aux têtes couronnées d'Europe, entre autres à

⁷⁰ *Le Sermon prêché à Bâle*, éd. citée, p. 37-38 et 42.

⁷¹ *Discours aux confédérés catholiques de Kaminiek*, éd. citée, p. 189.

Catherine II : « Il y a peut-être de l'indiscrétion à oser implorer la protection de Votre Majesté pour les Sirven, après les bontés dont elle a comblé la famille Calas », écrit Voltaire le 21 juin 1766 (D13364) ; « Vous désirez Monsieur un secours modique pour les Sirven. Le puis-je refuser ? Me louerez-vous de cette action ? Y a-t-il de quoi ? [...] je vous avoue que j'aimerais mieux qu'on ignorât ma lettre de change », répond l'impératrice le 9 [20] juillet 1766 (D13433). En avril 1767, l'absurde censure du conte de Marmontel, qui fait déclarer à Bélisaire, au chapitre XV, que « la vérité luit de sa propre lumière » et qu'« on n'éclaire pas les esprits avec la flamme des bûchers⁷² », jette le discrédit sur la Faculté de Théologie de Paris, mais, comme le fait observer le comte Schouvalov le 1^{er} [12] juillet, « vous savez sans doute que *Bélisaire* a été traduit sur le Volga » : « Avouez que dans le Nord on sait rendre justice au mérite. » (D14269).

Voltaire ne manque pas de reprendre et d'étendre la formule : Irénée Aléthès observe qu'« une impératrice despotique détruit dans le fond du Nord la persécution et l'esclavage ». Il ajoute, en laissant la phrase en suspens : « Tandis que dans le Midi⁷³... » Le discours est plus précis dans l'article « Philosophe, ou philosophe » (1771) des *Questions sur l'Encyclopédie* :

Une impératrice victorieuse qui fait trembler les Ottomans, et qui gouverne avec tant de gloire un empire plus vaste que l'empire romain, [444] n'a été une grande législatrice que parce qu'elle a été philosophe. Tous les princes du Nord le sont ; et le Nord fait honte au Midi⁷⁴.

Où se situe la France dans cette géographie, qui est aussi symbolique ? Le *Panegyrique de Louis XV* faisait l'éloge de l'action pacificatrice du roi de France dans le jeu international, bien qu'on l'ait (injustement) soupçonné, après la victoire de Fontenoy, de dissimuler, derrière ses propositions de conciliation, des desseins expansionnistes : « C'est le vainqueur qui demande la paix, et c'est le vaincu qui la refuse. [...] on se défie de ses offres : les ennemis lui supposent de vastes

⁷² Marmontel, *Bélisaire*, éd. Robert Grandroute, Paris, Société des textes français modernes, 1994, p. 194-195.

⁷³ *Lettre sur les panégyriques*, éd. citée, p. 227. Voir aussi l'*Essai historique et critique* : « La philosophie a jusqu'ici prévenu dans le Nord le carnage dont le fanatisme a souillé longtemps tant d'autres climats. » (éd. citée, p. 289).

⁷⁴ *OCV*, t. 41 (2010), p. 427. Dans le paragraphe suivant, Voltaire attaque « les confédérés de Pologne », qui n'ont manifestement pas même « un peu de philosophie ».

projets⁷⁵ ». Autant de discours qui entrent en résonance avec ceux dont Catherine II fait l'objet et que les opuscules des années 1767-1772 s'efforcent de combattre, à commencer par la *Lettre sur les panégyriques*. Peut-on prolonger l'analyse des enjeux d'un rapprochement qui, on l'a vu, ulcère la duchesse de Choiseul ? Compte tenu du fait que la justification des discours de panégyriques est censée obliger celle ou celui qui en est l'objet, en dehors de l'extinction de la querelle engendrée par la promulgation de la bulle *Unigenitus* et l'instauration des billets de confession, et de l'expulsion des jésuites que *Le Sermon prêché à Bâle* met à l'actif de Louis XV, le bilan de son règne, envisagé dans sa dimension judiciaire et religieuse, est-il si glorieux ? L'affaire La Barre et la querelle de *Bélisaire* invitent à en douter, alors même que l'impératrice de Russie ne ménage pas ses « secours » – et les actions de propagande qui les médiatisent.

Qui, dès lors, est mieux à même de soutenir la « philosophie » et les progrès – au demeurant fort problématiques – des Lumières ? On pourra considérer que, dans les opuscules voltairiens, la figure de Catherine II est, selon une logique de don et de contre-don, assez systématiquement instrumentalisée *pour la bonne cause* et rejoindre les conclusions de l'étude, par Christiane Mervaud, de la correspondance⁷⁶. Plus nettement encore que dans ses échanges épistolaires, les opuscules de Voltaire en faveur de l'impératrice de Russie, par l'entrelacement – le motif de la dévotion à la Vierge sert par exemple de trait d'union entre le massacre [445] de Thorn, l'affaire La Barre et l'« assassinat » de Stanislas par les confédérés catholiques polonais – des discours de propagande (pour Catherine II, pour la « philosophie »), tracent l'horizon d'une *cause commune*. « Il faut toujours avoir quelque tête couronnée dans sa manche », écrivait Voltaire à Mme Du Deffand, le 14 février [1762] (D10326). Après Frédéric II, Catherine II, à défaut de Louis XV. Voltaire rejoue la carte de la « philosophie », au péril de l'histoire.

Olivier Ferret
Université Lumière Lyon 2, UMR 5317 – IHRIM, Institut
universitaire de France.

⁷⁵ *Panégyrique de Louis XV*, éd. citée, p. 186. Quatre ans plus tard, alors que Louis XV envisage de négocier la paix aux « mêmes » conditions, « le voile qui couvrait tous les yeux tombe alors, et les plus sages de nos ennemis s'écrient : *Le père de la France est donc le père de l'Europe !* » (p. 295-296).

⁷⁶ Ch. Mervaud, « Portraits de Catherine II », art. cité.